



Urban Premium
L'immobilier en cœur de ville



Le 10 octobre 2023

URBAN PREMIUM réalise l'acquisition de plus de 1 200 m² de surfaces commerciales dans le centre-ville de Tigery (91)

URBAN PREMIUM a procédé le 10 octobre 2023 pour le compte la SCPI URBAN CŒUR COMMERCE à l'acquisition de douze locaux commerciaux situés dans le centre-ville de Tigery, en Essonne (91) auprès de la SOPPEC. Le volume de la transaction s'élève à environ 4 M€ hors droits et hors frais d'agents.

Située à 25 km au sud de Paris, Tigery fait partie la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart comptabilisant plus de 350 000 habitants.

Ces commerces de proximité bénéficient de la présence d'une grande enseigne alimentaire (Intermarché) et sont notamment exploités par une boulangerie, une boucherie, deux restaurants, une pharmacie, ou encore un fleuriste.

Tous sont loués selon des baux commerciaux 3/6/9 ans, dont la plupart viennent d'être renouvelés.

Avec cette nouvelle acquisition, la SCPI URBAN CŒUR COMMERCE renforce son positionnement sur les actifs commerciaux de proximité situés dans les centres-villes dynamiques des métropoles régionales et des villes moyennes.

Pour cette transaction, réalisée par l'intermédiaire de BRIDGE REAL ESTATE, URBAN PREMIUM a été conseillée par l'étude notariale LETULLE DELOISON DRILHON-JOURDAIN ainsi que par le cabinet d'avocat MATEIA AVOCATS. La société SOPPEC a été quant elle conseillée par l'étude notariale WARGNY LELONG & ASSOCIÉS.

L'augmentation de capital de la SCPI URBAN CŒUR COMMERCE, est actuellement ouverte au public. Le prix de souscription est fixé à 300 euros par part, incluant une prime d'émission de 53 euros. Le minimum de souscription est de 10 parts.

La SCPI URBAN CŒUR COMMERCE a reçu le visa n°18-30 de l'AMF en date du 14 novembre 2018.

Pour toute information complémentaire :

Contactez votre conseiller en gestion de patrimoine habituel ou l'équipe de gestion d'URBAN PREMIUM :

01 82 28 99 99

infos@urban-premium.com

www.urban-premium.com

L'ensemble de la documentation réglementaire de la SCPI URBAN CŒUR COMMERCE est disponible sur simple demande auprès de la Société de Gestion, ou consultable sur le site internet d'URBAN PREMIUM.

La durée de placement recommandée par la Société de Gestion est de 10 ans.

A PROPOS D'URBAN PREMIUM

Société de Gestion de Portefeuille créée en 2010, URBAN PREMIUM concentre son développement sur la structuration et la gestion de véhicules d'investissement collectifs en immobilier destinés à une clientèle grand public.

URBAN PREMIUM se distingue par son positionnement unique : l'immobilier en cœur de ville - l'immeuble bourgeois d'habitation à rénover et le commerce de proximité.

